

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui lui a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 21 DECEMBRE 2023 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 14 DECEMBRE 2023

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	X			
9. BOUTILLET Nelly	X			
10. PRINCET Helena	X			
11. AUGRY Dimitri	x			
12. MORLAT Lucile	X			
13. KONAYAO Serge	X			
14. RECOUPÉ Sébastien	X			
15. ROBIEUX Laure			x	Sébastien RECOUPÉ
QUORUM : 8	14		1	

Sébastien RECOUPÉ est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Demande de subvention de l'AFM-TELETHON,
- Contrat d'assurance du personnel 2024,
- **Décision**
- Déclaration d'intention d'aliéner,
- **Information**
- Ouverture dominicale des commerces 2024,
- Saisine du Comité Social Territorial pour l'attribution de la prime du pouvoir d'achat,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 NOVEMBRE 2023 est adopté à l'unanimité.

2023-41-FINANCES LOCALES DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM-THELETON 2024

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de l'AFM-TELETHON qui dispose d'une délégation, avenue du Futuroscope à CHASSENEUIL DU POITOU.

L'association fait appel à la collectivité pour un soutien financier pour mener à bien ses actions de proximité en faveur des malades et de leurs familles.

Il ressort des échanges que le conseil municipal ne peut pas venir en aide à toutes les associations et considère que des dons peuvent être fait individuellement.

Par 13 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'AFM TELETHON.

2023-42- MARCHE ASSURANCES ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Par décision N°2-2022, GROUPAMA avait été retenu pour le contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026. En juin dernier, GROUPAMA nous adresse un courrier pour dénoncer notre contrat au 31 décembre 2023 au motif d'une sinistralité dégradée.

Un nouveau contrat a été présenté sur de nouvelles bases énoncées ci-dessous ;

	AVANT	APRES
Base (2021)	Brut indiciaire+nbi+sft+ri	Brut indiciaire + nbi
Franchise	7 jours	30 jours
Cotisation	5.98 % (cnacl) 1.37 % (ircantec)	6.26 % et 1.44 %
Couverture des charges patronales	Non	Oui
COTISATIONS ESTIMEES 2024	7 805 €	7 958 €
Charges patronales	Non	Oui + 3320 €
COTISATIONS ESTIMEES 2024		11 278 €
COTISATIONS REGLEES 2023 (2020)	8 565 €	

Les conditions du contrat d'origine ont été modifiées de façon importante au niveau de la base, des franchises, de la couverture des charges patronales et de la cotisation qui augmente.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le nouveau contrat avec GROUPAMA au 1^{er} janvier 2024, hors charges patronales.

La rencontre prévue en janvier 2024 avec le conseiller GROUPAMA permettra de négocier les conditions de ce nouveau contrat.

DECISIONS

4-2023 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 26 mai 2020, il présente au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation sur les déclarations d'intention d'aliéner et pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

Date de Réception	Vente	Lieu
15.06.2023	MERIOT Jean-Luc	5 lotissement de la Marèche (div terrain nu)
10.07.2023	MERIOT Jean-Luc	5 lotissement de la Marèche
26.07.2023	Consorts ENEAU	11 le Bois Senebaud

28.08.2023	BERT François	2 route de Bonnes
27.09.2023	MEUNIER Régis	Rue de la Vallée (parcelle de voirie)
06.10.2023	BERTHELOT Monique	17 rue de la Mairie
04.10.2023	CAILLAUD Pierre	2 rue de la Gare
09.11.2023	CHANTEMARGUE Éric	8 lotissement de la Crue
21.11.2023	COURREE Monique	Champs Rogis (terrain nu)
27.11.2023	MINGOT Michel	Les Plantes, ZA la Carte

INFORMATIONS

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2024

Comme chaque année, un arrêté municipal est pris pour harmoniser les jours et horaires d'ouvertures dominicales des commerces de grande distribution, les commerces de détail et les concessionnaires automobiles :

Commerce de grande distribution et les commerces de détail	Amplitude horaire	Les concessionnaires automobiles Horaires d'ouverture habituels
1 ^{ER} dimanche des soldes d'hiver janvier 2024	DE 10 H à 19 H	14 janvier 2024
8 décembre 2024	DE 9 H à 19 H	17 mars 2024
15 décembre 2024	DE 9 H à 19 H	16 juin 2024
22 décembre 2024	DE 9 H à 19 H	15 septembre 2024
		13 octobre 2024

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

Il a été proposé de verser le montant maximum aux agents bénéficiaires. Le cout estimé est de 3 369 € sur le budget 2024.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION VOIRIE

Le compte rendu de la dernière commission voirie a été transmis au membre du conseil municipal. Dans le cadre des travaux du centre bourg, la subvention de l'Agence de l'Eau viendra abonder l'enveloppe du PPI de la commune. Grand Poitiers a ajouté 1 million d'euros à l'enveloppe voirie pour l'ensemble des communes. Un diagnostic de l'état d'entretien des voiries a été confié à un bureau d'études. L'intelligence artificielle permettra de réaliser une synthèse des dégradations et une classification des voies suivant leurs niveaux d'état pour ensuite prioriser les travaux.

ESPACES ADO

Le CAPADOS recherche une salle pour leur soirée déportée. Une présentation de leur activité sera présentée aux enfants des classes de cm1 cm2 en accord avec l'école.

MEMOIRE JARDRAISE

C'est le nom que portera l'association des anciens combattants reprise par de nouvelles personnes. Le statut a été réécrit. L'assemblée générale prévue en janvier officialisera cette nouvelle association. Un nouveau porte-drapeau Gabriel LAMBERT, s'est porté volontaire pour participer aux cérémonies. Le trésorier de la FNACA salue l'implication des jeunes à l'association. Pour 2024, une subvention sera nécessaire pour l'achat d'un nouveau drapeau.

REPAS DES AINES

Pour 2024, une attention particulière sera portée sur l'animation avec un groupe de chansons françaises, danses et accordéon. Une réflexion sera menée sur le choix et la distribution des colis.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Remerciements à la commune pour le chauffage de la salle des fêtes pour les séances de gymnastique.

PROJET EOLIEN

Un dossier pour l'implantation d'un mat test a été déposé pour lequel un avis défavorable a été donné ; la commune n'ayant jamais été contacté directement.

SALLE DES FETES

Il est demandé de faire une étude sur l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes qui date de son ouverture (1992). En effet, les pratiques ont évolué, et les équipements ne sont plus adaptés aux besoins des utilisateurs. Des devis seront proposés au budget 2024.

COMMUNICATION GRAND POITIERS

Les projets de manifestations de GP ont été arrêtés :

- Défit Salamanque
- Réunions publiques PLUi
- Relais de la flamme olympique
- Gamers assembly
- Foire de printemps
- Eté sport
- Itinérance.

AGENDA 2024

Ils sont en cours de distributions. Les membres du conseil municipal sont remerciés pour leurs participations dans la distribution de toutes les publications de la mairie.

CARAVANE DES SPORTS

Une demande a été faite auprès du département pour que la commune puisse en bénéficier en 2024.

VILLAGE D'AVENIR

La Préfecture n'a pas retenue la candidature de JARDRES pour l'aménagement du presbytère.

ECOLE

L'école accueillera la députée Mme Lisa BELLUCO pour présenter ses missions dans le cadre d'une visite de l'assemblée nationale prévue en 2024. Une aide pour le transport a été demandée au département. Le SIVOS devra s'équiper pour la dématérialisation des actes au même titre que les communes.

ENVIRONNEMENT

90 petits pots de miel ont été récoltés et distribués aux enfants de l'école, aux élus et aux personnels. Deux arbres ont été coupés par GP, rue des Maugris permettant ainsi une circulation sécurisée des piétons et poussettes. Place Raphael Guillon, le monument aux morts a été mis en valeurs. La grange à proximité, sera démolie.

FETE DE LA TERRE 2024

Elle sera organisée par les jeunes agriculteur à la Monnerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Jean-Luc MAERTEN,

Le secrétaire de séance,

Sébastien RECOUPÉ,